



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Acquisition JEANNEAU rue du Bois chiron/Avenue Saint-Jean
d'Angély**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 1999

DELIBERATION D99419

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des négociations des terrains nécessaires à la réalisation du Chemin Communal de l'an 2000, Madame Madeleine JEANNEAU a souhaité vendre la totalité de sa propriété dans le secteur de l'Avenue Saint-Jean d'Angély.

Ces terrains situés en zone NC au Plan d'Occupation des Sols, cadastrés section EW n° 15 - 21 - 22 - 23 - 38p - 39p - 45 pour une surface totale d'environ 37025 m² sont constitués d'un bois pour 1228m² et de prairies plantées de haies et d'arbres pour le reste et sont libres de toute occupation. Les surfaces exactes des parties de parcelles seront déterminées par géomètre-expert.

Cette acquisition va permettre, en plus du chemin communal de l'an 2000, la constitution d'une réserve foncière en zone agricole afin de faciliter des négociations ultérieures pour des terrains nécessaires à des équipements publics.

Le prix de la cession est de 54 677,90 F décomposé comme suit :

- 53 695,50 F pour 35797 m² de prairies plantées
- 982,40 F pour 1228 m² de bois.

Ce prix est conforme à l'estimation globale des domaines pour le Chemin Communal de l'an 2000.

En outre, il est convenu d'une indemnité de 8.000 F au titre de perte d'exploitation du bois et des plantations dans les prairies.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions ci-dessus énoncées, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître FAUCHER, Notaire à Niort.

Le prix ainsi que l'indemnité et tous les frais y afférents y compris ceux du géomètre seront imputés au chapitre 908-8231-2111

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)